Concertation autour de L'ORGANISATION du TEMPS SCOLAIRE

DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION ET LOISIRS ÉDUCATIFS

Synthèse de la concertation à présenter en conseils d'écoles

Au mois de juin 2017 est paru le Décret Blanquer relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire permettant d'opter pour un fonctionnement en 8 demi-journées au lieu de 9.

Dans ce contexte, et comme prévu par ce texte, la municipalité de Colomiers a souhaité ouvrir une période de concertation associant tous les acteurs intervenant autour de l'école :

- les parents par le biais de leurs représentants élus,
- les enseignant(e)s, par le biais de l'inspectrice de circonscription
- les directrices et directeurs d'écoles, en tant que présidents des conseils des maitres et des conseils d'écoles
- des représentants des services municipaux intervenant dans et autour de l'école.

Sans à priori, la municipalité a souhaité pouvoir partager sur cette question des rythmes, afin d'aboutir à un consensus le plus large possible de l'ensemble des partenaires sur une proposition de rythmes scolaires. Il a été indiqué en préalable néanmoins, que la proposition issue de ces échanges devrait répondre à des conditions de faisabilité techniques et financières pour l'ensemble des partenaires de l'école, en particulier pour la ville de Colomiers, principal organisateur des dispositifs associés à l'école.

Trois séances d'échanges pléniers réunissant les acteurs précités se sont tenues entre début octobre et fin novembre. Du 1ère, il est ressorti :

- Une préférence exprimée par la majorité des représentants des parents d'élèves pour une semaine scolaire de 4,5 j avec 5 matinées de durées identiques
- L'importance du respect d'un rythme de l'enfant favorable aux conditions d'apprentissage mis en parallèle d'un temps de présence très conséquent en accueil collectif
- La volonté de Monsieur le DASEN d'un rythme de la semaine identique entre maternelles et élémentaires

C'est sur cette base, que 4 propositions de scénarios ont été faites par la municipalité sur demande des membres de l'assemblée. Ses scénarios, ont ensuite été analysés en termes de coût et de contrainte de mise en œuvre.

En conclusion de ces rencontres, et compte tenu des échanges, Madame le maire a souhaité réaffirmer l'ambition de la ville portée par le Projet Educatif de Territoire, dont la qualité a été saluée

par l'ensemble des partenaires institutionnels ces trois dernières années. Elle a par ailleurs annoncé son souhait de présenter à Monsieur le DASEN une organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours de classes, pour tous les élèves columérins.

- Cette volonté est partagée par l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal consultés par Mme le Maire,
- La mise en œuvre de cet engagement est facilitée par l'annonce du maintien de l'engagement financier de L'Etat (« fonds d'amorçage ») pour les communes qui maintiendraient les 4,5 jours d'école, associés à un PEDT de qualité

Sur les 3 scénarios restant proposant une organisation de 4,5 jours d'école, il a été expliqué lors des réunions plénières les raisons pour lesquelles l'un des scénarios (le A) ne serait pas proposé par la ville à Monsieur le DASEN. Enfin, en tenant compte des suggestions apportées lors des groupes de travail issus de la 2nde réunion plénière et des derniers conseils d'écoles, un nouveau scénario à 4,5 jours (le Dbis) a été proposé.

A l'issue de ces deux mois de concertation, restent donc 3 hypothèses :

MATERNELLE

	scénario B	scénario D	scénario D bis
L - M - J - V	8h15 - 11h15 13h30 - 15h45	8h30 - 11h30 13h40 - 16h	8h30 - 11h30 13h40 - 16h
MERCREDI	8h15 - 11h15	8h30 - 11h10	8h30 - 11h10

ELEMENTAIRE

	scénario B	scénario D	scénario D bis
L - M - J - V	8h30 - 11h30 13h45 - 16h	8h30 - 11h30 13h45 - 16h	8h40 - 11h40 13h55 - 16h10
MERCREDI	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h40 - 11h40

Le cadre juridique du Décret Blanquer prévoit que Monsieur le DASEN soit saisi d'une proposition conjointe d'au moins un Conseil d'école et de la commune. A défaut, l'organisation actuelle est maintenue.

La ville attend désormais que les conseils d'écoles puissent s'exprimer sur ces questions et en particulier sur les trois scénarios précités. Elle déterminera son choix en fonction des résultats de ces

échanges. La proposition qui sera adressée à Monsieur le DASEN courant décembre sera communiquée à l'ensemble des partenaires.

Compte tenu de cet exposé, les élus représentants la commune ne prendront pas part au vote.